REPUBLIQUE DU BURUNDI



DECRET N°100/133 DU / JUILLET 2017 PORTANT OCTROI DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES DANS LES ORDRES NATIONAUX DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, GRAND CHANCELIER DES ORDRES NATIONAUX,

Vu la Constitution de la République ;

Vu la Loi n°1/15 du 29 juin 2012 portant Organisation Générale des Ordres Nationaux, des Décorations et des Titres Honorifiques ;

Sur Avis et Considérations du Conseil des Ordres Nationaux ;

DECRETE:

Article 1 : Sont nommés dans l'Ordre du Mérite Patriotique,

- a) A la Classe Commandeur, à Titre Exceptionnel :
 - Commissaire de Police Chef Gabriel NIZIGAMA;
 - Commissaire de Police Chef Gervais NDIRAKOBUCA.
- b) A la Classe d'Officier, à Titre Exceptionnel :
 - Major MINANI Pascal.
- c) A la Classe de Médaille d'Argent, à Titre Exceptionnel :
 - BPP1 KIRARANGANYA Lévis, BPN 2561de la Matricule ;



- Adjudant-Chef NIYONZIMA, 74734 de la Matricule ;
- BPC1 NDAYIKEZA Collette, 1437 de la Matricule;
- Sergent BAREMERWA, 50850 de la matricule.
- d) A la Classe de Médaille de Bronze, à Titre Exceptionnel :
 - APC KAMWENUBUSA Raphaël, APN 05878 de la Matricule ;
 - APC NZOHABONAYO Protégène, 35481 de la Matricule ;
 - APC NDAMUHAWENIMANA Félix, APN 18168 de la Matricule ;
 - Caporal-Chef NSANZURWIMO, 25774 de la Matricule ;
 - Deuxième-Classe NIZIGIYIMANA Nadine, 80696 de la Matricule.

Article 2 : Sont nommés dans l'Ordre de l'Amitié des Peuples :

- e) A la Classe de Commandeur, à Titre Exceptionnel :
 - Son Excellence Rajabu Hassan GAMAHA, Ambassadeur de la République Unie de Tanzanie au Burundi;
 - Son Excellence Kennedy Nandi VITISIA, Ambassadeur de la République du Kenya au Burundi ;
 - Son Excellence Zhuo RUISHENG, Ambassadeur de la République Populaire de Chine au Burundi ;
 - Son Excellence Georgy Viadmirovich TODOUA, Ambassadeur de la Fédération de Russie au Burundi.
 - Monsieur NWANZE KANAYO, Ancien Président du FIDA.

Article 3 : Sont nommés dans l'Ordre du Mérite Civique :

- f) A la Classe d'Officier, à titre exceptionnel :
 - Madame Aimée Laurentine KANYANA;
 - Monsieur Térence MBONABUCA.



- g) A la Classe de Chevalier, à Titre Exceptionnel :
 - Madame Angeline KAYOBERA;
 - Monsieur DUNIA Abedi;
 - Madame Natacha NGENDABANKA.
- Article 4 : Est nommé dans l'Ordre du Mérité du Travail, Classe d'Officier et à Titre Exceptionnel :
 - Colonel Marc NIMBURANIRA.
- <u>Article 5</u>: Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.
- Article 6 : Le présent Décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 👃 juillet 2017,

Pierre NKURUNZIZA,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

